



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale
Ministère des sports**

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef
du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire
dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2019

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, notamment le 1° du II de l'article 25 ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement » ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2019 :

M. Raphaël TRACOL

Ingénieur général du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Normandie,
Président ;

Mme Armelle BREHIER

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé Normandie ;

Mme Marjorie BROU

Ingénieure d'études sanitaires à la Direction Générale de la Santé ;

Mme Emilie CARMOIN

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé Ile de France – délégation départementale de Seine Saint Denis ;

M. Dominique FRANCOIS

Ingénieur en chef du génie sanitaire – honoraire ;

M. Benoît JOSEPH

Ingénieur du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Occitanie – délégation départementale du Lot ;

Mme Magali SIGNOLET

Ingénieure principale d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Hauts de France – délégation départementale de l'Aisne.

Article 2

En cas d'indisponibilité de M. Raphaël TRACOL, la présidence sera assurée par M. Dominique FRANCOIS.

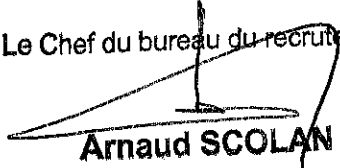
Article 3

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **18 MAI 2010**,

Le Chef du bureau du recrutement

Arnaud SCOLAN